Séance du 09/12/2019

Délibération n°: 516

Dossier: 191137



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie* 

Commission: Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge: Urbanisme règlementaire

Objet : Convention de mise à disposition de données géographiques (SIG) avec l'Etablissement Public

d'Aménagement de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

# Présents:

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Patricia CHARREL

### **Absents-Excusés:**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

#### Absents:

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

### VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2019

Délibération n°: 516 **Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie* Dossier : 191137

Commission: Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge : Urbanisme règlementaire **Objet :** Convention de mise à disposition de données géographiques (SIG) avec l'Etablissement Public

d'Aménagement de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole - Approbation.

# □ Rappel et Références :

L'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) a été créé par décret en date du 24 janvier 2007. Il s'inscrit depuis comme un acteur majeur de l'aménagement du territoire stéphanois. Dans le cadre de l'exercice de ses prérogatives, l'EPASE est amené à mobiliser de nombreuses données géographiques qui sont gérées via son propre Système d'Information Géographique (SIG).

## □ Motivation et Opportunité :

L'EPASE est partenaire du projet urbain stéphanois sur son périmètre de compétence et, à ce titre, certaines données géographiques de la Ville de Saint Etienne ou Saint-Etienne Métropole peuvent l'aider à élaborer ses projets. Réciproquement, les données géographiques produites par l'EPASE, mais aussi sa maquette numérique 3D peuvent intéresser la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole.

Conformément à un objectif de complémentarité et de rationalisation des moyens, il paraît donc opportun que la Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole et l'EPASE organisent les modalités de partage de ces informations géographiques.

#### □ Contenu:

En vue de l'accomplissement de leurs missions respectives, l'EPASE, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont convenu de la mise en place d'une convention de mise à disposition des données géographiques qui définit les conditions et modalités d'échange concernant :

- l'accès aux données du système d'informations de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole par l'EPASE,
- l'accès aux données de l'EPASE par la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole,
- l'accès et la mise à jour de la maquette numérique 3D de l'EPASE par la Ville de Saint-Etienne.

Une annexe à la convention précise la liste spécifique des données qui seront mises à disposition par la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole auprès de l'EPASE.

La présente convention prend effet à sa date de signature.

Compte tenu des échanges réciproques entre les parties, ce partage de données se fera à titre gratuit.

Elle est conclue pour une durée de 5 ans. Six mois avant la fin de cette échéance, les parties examineront les conditions de son renouvellement.

## □ Maîtrise d'ouvrage :

L'EPASE, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole

### □ Point Financier:

dont TVA: o Coût total investissement TTC:

o Coût total annuel fonctionnement TTC: dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						

dont prestations particulières			

# □ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir avec l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole concernant la mise à disposition de données géographiques,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint avant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	Imputation budgétaire		
Résultat du vote: 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)			
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée		
	Christiane JODAR		